

1. Composition.

M. DENEVE Jean-Michel (SPEEDY Mont-Saint-Guibert 2429) – M. DE GREEF Jean-Louis (Royal Anciens 13 - 0017) - M. DUJARDIN Claude (Great Garlic 2669) – M. GILLARD Patrick (Royal Aera Excelsior Brussels 0959) – M. LAMY Yves (Uccle Europe 0205) – M. LOOZEN Michel (R.U.A.A. Etterbeek 0070) – M. MESPOUILLE Jean-Pierre (Dylois Wavre 1083) - M. MUYLAERT Fabien (R. Nivelles BC 0400) - M.VANCABEKE Pierre (R. CASTORS Braine 0130) – M. VAN WALLEENDAEL Yves (United Basket Woluwe 2576).

2. Elections.

Lors de l'Assemblée provinciale du 09 mai 2016, MM. Gillard et Loozen ont été élus pour un mandat d'une durée de 5 ans qui arrivera à échéance à la fin de la saison 2020-2021. M. Mespouille n'a pas été réélu.

Lors de sa séance du 6 juin 2016, le groupe a coopté M. De Greef, cette cooptation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée provinciale du 23 mai 2017.

A l'occasion de l'Assemblée provinciale du 23 mai 2017, M. Dujardin est sortant et sera rééligible pour un mandat de 5 ans. M. De Greef se présentera à l'élection pour un mandat de 5 ans.

Le 30 juin 2016, à la fin de la saison 2015-2016, après 43 années de mandat, M Vancabeke a mis fin à ses fonctions au sein du groupe.

Début juillet 2016, M. Denève est décédé après une longue et pénible maladie.

3. Composition du Bureau pour la saison 2016-2017.

M. Dujardin : président.
M. Vancabeke : vice-président.
M. Denève : trésorier, remplacé le 29/08/2016 par M. Loozen.
M. Lamy : secrétaire.
M. Loozen: secrétaire-adjoint.

4. Présences.

Depuis le rapport 2015-2016, le groupe Parlementaires s'est réuni 14 fois entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017.

	Présences	Excusés
M. DE GREEF	10 sur 12	2
M. DENEVE	2 sur 4	2
M. DUJARDIN	13	1
M. GILLARD	11	3
M. LAMY	10	4
M. LOOZEN	12	2
M. MESPOUILLE	2 sur 2	0
M. MUYLAERT	11	3
M. VANCABEKE	4 sur 4	0
M. VAN WALLEENDAEL	14	0

Les absences excusées sont dues à des obligations professionnelles, des maladies, des congés ou des missions fédérales.

MM DELCHEF J.P. et FLAMENT P. (CdA. AWBB) ainsi que M. MONSIEUR O. (pdt CP/B-Bw) se firent un devoir d'être présents à toutes nos réunions à l'exception de l'une ou l'autre pour mission fédérale. Nous les en remercions très vivement.

5. Représentation dans les départements régionaux.

M. ANDREU J. (Ecole Européenne 2352) au Département arbitres de l'AWBB
Melle COLMANT C. à la Commission Mini-basket de l'AWBB.
M. DEKONINCK J. (R. AERA Excelsior Brussels 0959) au Département promotion de l'AWBB.
M. DEKONINCK M. (R.AERA Excelsior Brussels 0959) au Département détection et sélection Jeunes de l'AWBB
M. DUJARDIN à la Commission financière de l'AWBB (présidence), il est également membre de l'Assemblée Générale de la FRBB.
M. LAMY au Département arbitres de l'AWBB (secrétaire).
M. MESPOUILLE au Département Compétitions PROMBAS.
M. MICHIELS F. au Département Coupes AWBB.
M. MONSIEUR O. à la Commission 3x3 de l'AWBB.
M. MUYLART P. (La Chenaie Uccle 1584) au Département Sport de Haut-niveau de l'AWBB
M. VAN WALLENDael à la Commission législative de l'AWBB.

6. Assemblées Régionales. (AWBB)

Présences.

Les membres du groupe siégeant aux Assemblées régionales sont désignés à tour de rôle en tenant compte de leurs disponibilités. Les Assemblées régionales sont composées de 30 parlementaires, dont 6 représentants de Bruxelles-Brabant Wallon. Ces derniers, mandataires du groupe, émettent leurs votes en fonction des décisions collégiales de l'ensemble du groupe.

P = Présent

	18.06.2016	26.11.2016	25.03.2017
M. DENEVE	-	-	-
M. DE GREEF	-	P	P
M. DUJARDIN	P + proc.	P + proc	P
M. GILLARD	-	P	P
M. LAMY	-	P	P
M. LOOZEN	P	-	P
M. MUylaert	P	-	-
M. VAN CABEKE	P	-	-
M. VAN WALLENDael	P	P	P

7. Activités du Groupe des Parlementaires.

Comme chaque année, lors de nos réunions, nous examinons ce qui se passe dans notre province et nous essayons de résoudre les problèmes rencontrés par nos clubs.

A chaque séance, nos représentants dans les différents départements nous font un compte-rendu des réunions auxquelles ils ont assisté.

Les rapports des autres départements et les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont commentés.

Les nombreuses modifications statutaires, l'étude du budget et du bilan de l'A.W.B.B. font l'objet de débats assez longs. Les travaux de la Commission législative et de la Commission financière nous aident dans les travaux de préparation des Assemblées générales.

Chaque année une réunion conjointe du Comité Provincial, du Conseil Judiciaire Provincial et du groupe des Parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon est organisée, elle nous permet d'étudier les différents problèmes de fonctionnement rencontrés par ces comités. Cette saison, nous y avons abordé les thèmes de la violence sur et autour des terrains, les procédures judiciaires et les amendes et/ou les forfaits.

Lors de l'Assemblée générale régionale du 18.06.2016, le bilan 2015, le rapport annuel du CdA et les rapports de la saison 2015-2016 des différents départements régionaux, les nominations dans les différents Conseils judiciaires sont été approuvés ainsi que :

- les modifications statutaires en urgence concernant :
 - le PC1. Obligations des clubs.
 - le PC4. Catégories d'arbitres.
 - le PC6. Candidat arbitre provincial
 - le PC7. Arbitre provincial.
 - le PC9. Arbitre régional.
 - la suppression des articles PC4bis. Arbitres en formation. (niveau1/arbitres de club), PC5.Arbitres en formation. (niveau2), PC6bis. Arbitres en formation (niveau 3 adapté).
 - le PC21bis. Qualification des arbitres. Interdiction aux arbitres d'arbitrer le club où il est affilié.

- le PC28. Délégués aux arbitres ou de club. Assistance aux joueurs mineurs lors d'un contrôle anti-dopage.
- Le PC75bis. Constitution des clubs à composition multiple. Introduction des U21 nationaux.
- le PJ64. Frais de comparution-Frais de procédure et dépens. Frais de procédure à charge des sportifs défailants.
- les modifications au TTA concernant :
 - le PC33. Licence de coach. Absence.
 - le principe d'arrondir tous les montants du TTA.
- la gratuité de l'octroi de licences U8 et U10. (PF 18. Indemnité de formation).
- les indemnités de formation pour les autres équipes jeunes.
- les règlements (4) des play-off régionaux.

L'Assemblée générale régionale du 26.11.2016 a approuvé

- le budget de l'année civile 2017.
- les interprétations de la Commission législative concernant :
 - le PA62. Organes incomplets – Cooptation. Conditions d'éligibilité.
 - Le début des rencontres Mini-basket (pas avant 10h.) et équipes d'âge provinciales (pas après 17h.)
- les nominations dans les différents Conseils judiciaires PROMBAS.
- les modifications statutaires en urgence :
 - PC28. Délégués aux arbitres. Obligation d'un délégué de club pour les rencontres Mini-basket.
 - PF2. Vérificateurs régionaux. Au moins un.
 - PJ65. Litiges financiers. Non paiement des droits d'inscription au CRF.
 - PM9. Désaffiliation administrative. Démission/radiation d'un club conséquences pour les affiliés (précisions).
 - PM12. Indemnités de formation. Conséquences pour les clubs démissionnaires-radiés-inactifs.
- l'intention de réformer les compétitions régionales Jeunes.
- les règlements des play-off régionaux.

L'Assemblée générale régionale du 25.03.2017 a approuvé

- le bilan 2016 ainsi que l'affectation du résultat positif de 9673,00 €
- l'interprétation de la Commission législative concernant :
 - le PC76.5. Forfaits-Cas spéciaux.
 - L'inscription sur la feuille d'un formateur (mini-basket).
- Les modifications statutaires :
 - PA22. Ordre du jour.
 - PA32. Représentation des clubs. Suppression des équipes de mini-basket et des équipes mixtes et hors classement.
 - PA36. Remboursement des frais des AG.
 - PA70.2. Structure et organisation. Contrôle des feuilles de match par le dpt. Coupes.
 - PA70.13. Structure et organisation. Attributions du dpt. Ethique et égalité des chances.
 - PA74.6. Attributions. Contrôle des membres suspendus inscrits sur les feuilles de match par les CP.
 - PA75 quater. Constitution d'équipes régionales de jeunes par plusieurs clubs. Date limite d'inscription.
 - PA97. Formalités d'affiliation. Les doublons seront sanctionnés : amende + annulation.
 - PC0. Principes. Prééminence du Code de jeu FIBA.
 - PC3. Fonctions officielles. Sanctions en cas de non respect des conditions d'âge (sauf mini-basket.)
 - PC6. Candidat arbitre provincial. Exemption des cours et examens si formation suffisante.
 - PC7. Arbitre provincial. Exemption des cours et examens si formation suffisante.
 - PC9. Arbitre régional. Exemption des cours pour un arbitre d'une autre fédération.
 - PC15. Droits et obligations des arbitres. Qui peut faire des annotations sur la feuille de match.
 - PC16. Formalités administratives avant la rencontre. Amende non présentation de la liste PC53.
 - PC20. L'arbitre convoqué n'est pas présent. Obligation pour l'arbitre d'arbitrer seul. (sauf pour un arbitre de moins de 16 ans).
 - PC53. Participation aux championnats PROMBAS et AWBB. Interdiction d'être aligné dans deux rencontres qui se déroulent au même moment.
 - PC56. Organisation des compétitions et des rencontres des jeunes. Pas de compétitions en mini-basket.

- PC60. Jours de rencontres du championnat. Interdiction de débiter avant 9h.
- PC73. Effet d'un forfait.pt4 et 5. Application non valable pour une équipe hors classement.
- PC89. Qualification du joueur d'âge.
- PC90. Catégories d'âge.
- PF14. Frais et recettes des rencontres à rejouer pour cause d'erreur de l'Association. Suppression de l'article.
- PJ18. Le Conseil d'appel. Droit d'appel des procureurs généraux.
- PJ33. Généralités. Le capitaine signe les réserves dans la case ad-hoc.
- PJ45. Formalités. En cas de procédure d'urgence : 48h pour introduire un appel.
- PJ65. Litiges financiers. Modalités pour la non-restitution de matériel ou d'équipement.
- PJ65bis. Procédure litiges financiers.Suspension du membre.
- Mise en concordance des statuts de l'ASBL avec les différents décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Articles 2, 10, 14, 15, 20, 24, 27 point8, 27 point 17, 27 point 19 et article 29.
- Mandat donné à la Commission législatif pour le toilettage des textes.
- Approbation du TTA
 - PC33. Absence de licence de coach. Augmentations étalées de la saison 2017-2018 à la saison 2020-2021.
 - PA97. Licence : doublons 250,00 €
 - PC16. Nous présentation liste PC53 : 35,00 €
- Neutralisation des montants de licence collective pour toutes les équipes montants de division au terme de la saison 2016-2017.
- Calendrier de compétition 2017-2018 avec des adaptations : première journée des Coupes et les journées 5 et 9 des compétitions régionales.
- Les catégories d'âge 2017-2018.
- les règlements des Coupes AWBB 2017-2018.
- La création d'une équipe du CRF en régionale 1 Messieurs avec un montant supplémentaire.

8. Tableau de renouvellement des mandats.

Nous basant sur les statuts et notamment concernant le renouvellement par tiers nous rappelons ci-après le tableau des sortants et rééligibles pour les prochaines années :

En 2017 : MM. DUJARDIN – DE GREEF.
 En 2018 : M. LAMY.
 En 2019 : M. MUYLAERT.
 En 2020 : M. VAN WALLEENDAEL.
 En 2021 : MM. GILLARD - LOOZEN
 En 2022 : les élus de 2017.

Claude DUJARDIN / Yves LAMY.